



Conférence de presse :
budget 2015 de la Région wallonne



Objectif: équilibre budgétaire pour 2018

- Le déficit à politique constante approche 1,1 milliard d'euros en 2015. Principalement engendré par les requalifications de l'ICN (568 millions) et la participation à l'effort d'assainissement lié à la 6^{ème} réforme (329 millions). Sans ces deux éléments, le déficit aurait été de 190 millions d'euros.
- Pas d'austérité mais une trajectoire soutenable de retour à l'équilibre de 2015 à 2018
- Un déficit limité à 450 millions d'euros en 2015 (0,1% du PIB)

Le budget 2015 s'inscrit d'ores et déjà dans une politique de stabilisation



Mesures retenues pour la réduction du déficit



Lissage des investissements

Pas de suppression des investissements !

↓ **Meilleure estimation du rythme des dépenses**

Ce qui a été promis sera réalisé d'ici 2019 !

- Au total, 340 millions seront économisés via des objectifs maximaux de prélèvement alloués aux organismes chargés du pilotage des financements alternatifs et des missions déléguées en Wallonie. Cela concerne les investissements dans les secteurs du tourisme, des crèches, des maisons de repos, des infrastructures sportives, des zonings, des friches industrielles

Evolution des dépenses et des recettes



	Impact 2015
Réduction de la dotation des OIP de 10% sur 3 ans	60
Remplacement partiel dans la Fonction publique	8
Réduction de 15% des budgets Etudes et communication	6
Réduction des frais de fonctionnement de l'administration	2,8
Réduction des missions à l'étranger	2
Réduction de la dotation aux Provinces	9,6
Réduction des subventions non réglementées (facultatives)	55,5
Réduction des subventions réglementées	32,2
Réduction de certaines primes énergie et logement	38
Rationalisation des primes à l'expansion économique	13
Réduction de 1,5% de la valeur du point APE	10
Nouveau plan d'ancrage sur 4 ans au lieu de 3	6,9
Recettes additionnelles quotas de CO2/eau/déchets	61
Dividendes	5
TOTAL	310



Les politiques préservées

- Pérennisation des mesures phares du Plan Marshall 2. Vert (pôles de compétitivité et politiques porteuses en termes d'emploi).
- Moyens nécessaires au lancement de la nouvelle programmation des Fonds structurels européens et à la clôture de l'ancienne programmation
- L'AWIPH et la SRWT-TEC bénéficient d'une dotation complémentaire pour atténuer les mesures d'économies
- La Région confirme ses engagements de neutralité budgétaire vis-à-vis des pouvoirs locaux via les mécanismes de compensation suite à la mise en œuvre des mesures fiscales du Plan Marshall



Les politiques préservées

- Amplification du mécanisme des prêts éco-pack
- Financement à l'identique assuré en ce qui concerne les allocations familiales
- Maintien des moyens permettant d'indemniser la population victime de calamités publiques ou agricoles
- Soutien de la politique en faveur du bien-être animal

Nouvelle gouvernance budgétaire



Comité de monitoring

↳ Missions?

Évaluer le respect des objectifs budgétaires de la Région wallonne



Ce budget wallon:

- **Respecte** les engagements du Gouvernement wallon
- **Préserve** les citoyens et la dynamique économique.
- **Poursuit** la logique de développement économique initiée depuis 2 législatures à travers les Plans Marshall 1 et 2 et des Fonds structurels